



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêt temporaire d'activité pour des faits de
travail illégal de l'entreprise IAE INTERIM

Caen, le 09/03/2022

A la suite de plusieurs opérations dans le cadre de la lutte contre le travail illégal sur les communes de Trouville-sur-Mer et Grandcamp-Maisy, il a été constaté la présence de salariés intérimaires, originaires de Roumanie, au sein d'une entreprise de travail temporaire mettant à disposition d'entreprises Calvadosiennes spécialisées dans le secteur de l'hôtellerie, des femmes de chambre et veilleurs de nuit.

Les agents de contrôle ont relevé que cette entreprise de travail temporaire avait une activité stable, permanente et continue en Normandie depuis au moins 2018 (et plus généralement en France depuis 2013). Pour autant, les contrôles ont permis de relever : l'absence d'inscription au registre du commerce et des sociétés ; la non déclaration d'activité de travail temporaire ; la non disposition de garantie financière équivalente à celle nécessaire à l'exercice de cette activité particulière en France. De plus, aucun des salariés intérimaires n'était rattaché à la Sécurité sociale française.

Ces différentes infractions au code du travail ont mené le préfet du Calvados à suspendre, pour trois mois, l'activité de l'entreprise. Cette décision a été prise au regard de la gravité des infractions commises, eu égard à leur répétition et au nombre important de salariés concernés.